

La loi Covid n'est plus nécessaire



Marcel Dobler, Entrepreneur et conseiller national

Pendant la crise du Covid, j'ai siégé à la commission sur la politique de santé et j'ai assisté à toutes les réunions concernant la loi sur les épidémies et la loi Covid. J'étais l'un des rares politiciens à me positionner médiatiquement contre certaines mesures et à formuler des critiques spécifiques. Je me demande pourquoi on ne lisait pas dans les journaux davantage de critiques constructives du quatrième pouvoir à l'égard des mesures et de l'organisation.

Entre-temps, nous avons maintenant pris connaissance du cas Ringier et des indiscretions. Croire que des informations n'ont circulé que vers une seule maison d'édition me semble naïf. Lors des débats législatifs et de thèmes politiques d'actualité, il est courant que les médias s'approchent des membres de la commission pour obtenir des informations à ce sujet. Mais cela ne s'est guère produit pendant cette crise du siècle. Bien que j'aie été directement impliqué en tant que membre de la commission, je n'ai pas été contacté, contrairement aux affaires normales. Les seuls médias qui se sont régulièrement manifestés et qui ont ensuite permis la critique du système sont 20min, nau.ch et dieOstschweiz.ch. Il est insensé de supposer qu'il s'agit d'une coïncidence, surtout sur une période aussi longue de plus de deux ans. Les voix critiques n'ont pas été entendues parce qu'on ne les a pas laissées s'exprimer. Une communication sélective du quatrième pouvoir d'une telle ampleur pèse lourd.

Les opinions sur des sujets tels que l'AVS, la LPP, la suppression de l'armée, etc. sont habituellement discutées dans l'ensemble des différents partis. En tant que politicien, on est certain de pouvoir représenter la ligne de son propre parti en un bloc uni. Ce n'était pas le cas lors de la crise Covid. Il est dans la nature des choses qu'un homme politique qui souhaite être réélu préfère s'engager sur des thèmes qui ne divisent pas son propre camp. Un sujet aussi émotionnel que le Covid peut coûter plus de voix qu'il n'en mobilise. Plus ses propres électeurs sont divisés, moins un homme politique s'expose. Tous partis confondus, il y avait des politiciens qui approuvaient les mesures et d'autres pour qui elles allaient beaucoup trop loin. De mon point de vue, c'est la raison pour laquelle, outre le boycott des membres de la Commission par les médias, si

peu de politiciens se sont exposés. Personnellement, je préfère défendre ma propre opinion avec le risque de ne pas être réélu plutôt que d'être réélu sans avoir exprimé mon point de vue.

La crise Covid est désormais terminée. Un premier projet de révision de la loi sur les épidémies suivra avant la fin de l'année. Le référendum et la votation populaire sont attendus au plus tôt en 2026. Le Conseil fédéral souhaite que la loi Covid arrive à échéance en 2024. D'une manière ou d'une autre, il y aura donc une période où les mesures complémentaires de la loi Covid ne s'appliqueront plus. Prolonger la loi Covid pour la garder en « réserve », en sachant qu'elle ne passera de toute façon pas dans la refonte de la nouvelle loi sur les épidémies, est à mon avis incohérent et erroné. La crise du Covid est terminée et cette loi n'est donc plus nécessaire. Pourquoi la peur d'une mutation du virus en 2023 devrait-elle maintenant conduire à une prolongation, alors que l'on ne voit aucun problème pour les années 2024, 2025 et 2026 et que la loi sera alors supprimée ? C'est pourquoi il faut rejeter la loi maintenant et soutenir le référendum. J'aimerais encore aborder certains points et expériences tirées de l'époque Covid.

Un parlement sans pouvoir de décision

L'histoire nous offre l'opportunité de tirer les enseignements des expériences passées. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Conseil fédéral a mis en place des commissions permanentes afin d'obtenir la légitimité démocratique lors de prise de décisions urgentes et d'être en mesure de prendre ces décisions. Il n'en a pas été de même lors de la crise du Covid : toutes les mesures décidées ont été prises par le Conseil fédéral seul, soit sur la base de la loi sur les épidémies, soit sur la base de la loi Covid. Pour les mesures basées sur la loi sur les épidémies, les cantons ont été consultés. Le Parlement n'a été consulté que pour les mesures basées sur la loi Covid. Mais il s'agissait plutôt d'une information que d'une consultation, les commissions n'ayant pas la possibilité de donner leur avis. Je me souviens encore de la limitation des heures d'ouverture des magasins à 19 heures. La réduction des heures d'ouverture a densifié le flux de personnes et a eu exactement l'effet inverse. Le risque de contagion dans centre de fitness qui n'est ouvert que jusqu'à 19 heures au lieu de 22 heures est nettement augmenté. C'est pourquoi la majorité de la commission s'est opposée à cette restriction. Comme pour d'autres mesures, le Conseil fédéral n'est pas entré en matière et a pris sa décision sans tenir compte de l'avis de la commission. Au Conseil, nous ne faisons que valider les mesures déjà décidées ou les compensations financières relatives à ces mesures. Les demandes de restitution des compétences au Parlement ont toutes été rejetées par le Conseil : la majorité des parlementaires n'ont témoigné d'aucun intérêt à participer à ce processus de décision.

Taskforce Covid

Le mandat confié par le Conseil fédéral à la task force Covid a été rédigé par la task force elle-même : Un comité auto-proclamé d'environ une soixantaine de personnes. La gestion de la communication s'est révélée particulièrement problématique. Chaque membre de la Task force

était autorisé à communiquer de manière autonome et de faire valoir sa propre opinion en public, parallèlement à la position de la taskforce. Imaginez dans une entreprise ou un état-major de l'armée que chaque membre d'un comité directeur communique presque quotidiennement son propre point de vue personnel à la presse, parallèlement à la décision. Je ne comprends pas que cette confusion dans la communication n'ait pas été rectifiée et améliorée pendant cette crise de plusieurs années. De mon point de vue, il s'agit clairement d'un problème de gestion. A cela s'ajoute le fait que l'on ne peut prendre des décisions que dans la mesure où les informations sur lesquelles elles se basent sont correctes et justes. C'est l'un des problèmes centraux de la crise Covid. Si la taskforce Covid avait disposé des données chiffrées nécessaires, elle serait probablement parvenue à d'autres conclusions.

Navigation à l'aveugle

Dans toute entreprise qui réussit, on prend des décisions basées sur des chiffres. Lors de la crise Covid, les droits fondamentaux ont été massivement restreints; mais il n'a pas été possible d'édicter une disposition indiquant aux cantons quelles données devaient être fournies et de quelle manière, ceci afin de disposer d'une base de décision fondée : le Conseil fédéral ne disposait pas d'une base légale pour le faire. Les fiches étaient remplies à la main, faxées puis saisies dans le système. Un enfant prétendument décédé du Covid a fait la une dans tous les médias en Suisse ; En fait il s'agissait d'une personne âgée, mais l'écriture sur la fiche étant illisible, on a conclu qu'il s'agissait d'un enfant. Aujourd'hui encore, plus de deux ans après le début de la crise du Covid, nous ne disposons d'aucune donnée pertinente en provenance des unités de soins intensifs. C'est à peine croyable ! C'est l'OFSP qui est responsable de la collecte des données d'admission à l'hôpital. Lors du passage aux soins intensifs, c'est ensuite le service sanitaire du DDPS qui est compétent. L'OFSP saisit toutes les données des patients de manière détaillée sur des formulaires de plusieurs pages . Dans les unités de soins intensifs, des listes de décomptes sont établies. Bien qu'en cas de pandémie, la saisie des évolutions graves de la maladie soit d'une grande importance, nous ne disposons d'aucune donnée chiffrée à ce sujet. Au lieu de relier les données de l'OFSP aux chiffres de l'IPS, on a commencé à un moment donné à faire des décomptes de combien de patients avaient plus de 65 ans et s'il étaient vaccinés. L'âge exact, les maladies antérieures, le poids, etc. – c'est-à-dire tout ce qui était pertinent pour prendre des décisions basées sur des données objectives – ont été ignorés. Et ce, bien que les hôpitaux disposaient cependant de ces informations. Après les vacances, à certains moments, plus de 80 % des patients des unités de soins intensifs étaient des personnes revenant de Macédoine et du Kosovo. Deux semaines avant que les médias n'en parlent, on me l'a signalé et je l'ai transmis. Aucune réaction. L'introduction d'un logiciel de vaccination a également été particulièrement amusante. Près de 26 cantons ont développé et introduit chacun de leur côté des solutions : application pour le certificat, application de traçage, etc. Seuls quelques cantons ont mis en place un logiciel commun.

Organisation

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de cellule de crise digne de ce nom pendant la crise du Covid ? C'est ce que révèlent les recherches de Republik [Qui gère la crise Covid à Berne ? – Republik](#).

L'engagement du personnel adéquat au bon endroit n'est pas fondamental uniquement dans le domaine économique. Alors pourquoi des personnes qui n'ont ni le profil requis ni le curriculum vitae avec les qualifications nécessaires gèrent-elles la crise du siècle ? Je doute que le rapport de la Chancellerie fédérale, censé apporter un éclairage critique sur la crise, aboutisse à une telle autocritique. Pour les personnes qui ont géré des crises majeures par le passé, c'est difficile à comprendre.

Coûts des tests

Les coûts des tests Covid sont l'exemple parfait démontrant que seul la loi du marché peut faire baisser les prix. La Confédération a fixé au départ le prix de la prise en charge à 36 CHF par test. Un prix fantaisiste ! Lorsque, les tests n'ont plus été pris en charge, les prix ont chuté à CHF 26.00 à 31.00 par test. Par la suite, le monde politique a à nouveau souhaité que les tests soient pris en charge. On a donc à nouveau versé CHF 36.00 par test, tout en sachant que les mêmes centres de test les facturaient auparavant un tiers moins cher. Voilà ce qui se passe lorsque c'est l'État qui fixe les prix. Que l'on ait voulu au tout début créer une incitation pour la mise en place des centres de test est encore compréhensible. Mais que les prix n'aient été adaptés que sous la pression massive du marché et bien trop tard est absolument incompréhensible.